

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	3 janvier 2023	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	3 janvier 2023	Nombre de conseillers présents	19
Date d'affichage du procès-verbal	16 janvier 2023	Nombre de votants	22

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

**Étaient présents :**

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, BUELO Maxime, BOURDIER Nicolas, BOUSSARD Marie, FOLLIOU François, HERVIEU Régine, LECHEVALLIER Sandrine, LESENECHAL Sylvain, LEPINGARD Séverine, MAZIER Laëtitia, SOPHIE Gérard, MAZELINE Alain, LEMERAY Véronique, MARESCQ Anita, STREIFF François

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

GODEFROY Patricia ayant donné procuration à Séverine LEPINGARD,  
Charline MAQUEREL ayant donné procuration à Thierry DUBOURG,  
Guillaume DUBOURG ayant donné procuration à Gilles QUINQUENEL,

**Absent(e)(s) :** Laëtitia MAZIER (jusqu'à 21h09)

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de Séance :** Séverine LEPINGARD

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Ordre du jour :**

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022
- 3°) Aménagement des voies douces – Etudes  
Plan de financement définitif – Contrat de pôles de services
- 4°) Association Cantine LCE- Don
- 5°) Aménagement lotissement « les Ombelles » - Sous-traitance « Voiries »
- 6°) Autorisation à liquider et mandater ¼ des dépenses d'investissement 2022 pour l'exercice 2023
- 7°) Cession – Crédits baux
- 8°) Recensement de la population 2023
- 9°) Activité – Gaz- GRDF
- 10°) Convention avec l'association « Chats d'Hébéc »
- 11°) Tableau du Personnel
- 12°) Informations et questions diverses  
Distribution des bulletins municipaux par les élus  
Apéritif dinatoire du personnel

**Point ajouté à l'ordre du jour :**

Demande de subventions 2023

Acceptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Séverine LEPINGARD comme secrétaire de séance.

**2°) Approbation du procès-verbal en date du 6 décembre 2022**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

### 3°) Aménagement des voies douces – Etudes

#### **D20230110-01**

Plan de financement définitif – Contrat de pôles de services

Mr le Maire informe ses collègues qu'il convient de délibérer pour approuver le projet, arrêter le plan de financement définitif et solliciter le versement de la subvention dans le cadre du Contrat de Pole de service auprès du Conseil départemental de la manche pour les études d'aménagement des voies douces aux cœurs des bourgs

Dépenses	HT	Recettes	HT
Etude de faisabilité	30 763	CPS 50% (plafond 30 000)	15 000
		Commune	15 763
TOTAL	30 763	TOTAL	30 763

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le projet, valident le plan de financement définitif et sollicitent le versement de la subvention dans le cadre du CPS.

### 4°) Association Cantine LCE – Don

#### **D20230110-02**

Mr le maire fait part d'un don remis par l'association « cantine LCE » d'une valeur de 21 591.81 euros, mettant fin à son activité à l'école de la Chapelle Enjurer. Mr le Maire rappelle également que sans attendre le versement du don, la collectivité a fait l'acquisition de matériels et a réalisé des travaux de rénovation dans la cuisine.

Mr le Maire remercie l'association pour la gestion de la cantine et du travail effectué.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le don de l'association « cantine LCE » sur le budget primitif 2023 de la commune.

### 5°) Aménagement lotissement « les Ombelles »- Sous-traitance « Voiries »

#### **D20230110-03**

- Titulaire du Marché : Routière Perez
- Lot 1 : Terrassement, voirie, Assainissement

Mr le maire informe ses collègues que l'entreprise Routière Perez envisage de faire sous traiter une partie du marché (les travaux de caniveaux coulés en place) par **l'entreprise SRT**.

Afin de permettre son agrément, Mr le Maire a en sa possession toutes les pièces administratives liées au marché.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition et chargent Mr le maire ou ses adjoints de signer l'avenant au marché.

### 6°) Autorisation à liquider et mandater ¼ des dépenses d'investissement 2022 pour l'exercice 2023

#### **D20230110-04**

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2023, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
21312/201901 Réhabilitation Ecole	1 069 786 €	267 446 €
2152 – Travaux voiries	90 000 €	22 500 €
21578 – Matériels et outillages	13 780 €	3 445 €
2184 – Mobilier	7 300 €	1 825 €
2188 – Uniquement Ouvrages médiathèque	4 000 €	1 000 €
2313 – Voies douces	413 343 €	103 335 €
<b>TOTAL</b>		<b>399 551 €</b>

Après avoir échangé, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2023.

#### **7°) Cession – Crédits baux – Locaux commerciaux** **D20230110-05**

Les crédits baux arrivants à échéance, Mr le Maire fait part au conseil municipal de courriers de :

- Mme ANNIBALINI, en date du 25 octobre 2022 pour une levée d'option d'achat du salon de coiffure d' 1 euro.

Le prix d'acquisition de l'immeuble est fixé aux conditions particulières ; Le crédit preneur devra prendre à sa charge tous les frais, droits et honoraires afférents à cette mutation, de même que tous les impôts, taxes foncières de la totalité de l'année en cours, et les incidences fiscales de la réintégration applicable en vertu de la loi n°95.115 du 4 février 1995 complétée par l'instruction fiscale 4-a6-95 du 12 décembre 1995.

A titre d'information, la taxe foncière 2022 s'est élevée à la somme de 185 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la levée d'option d'achat du crédit-bail de Mme ANNIBALINI pour le commerce situé 12 place de la Fontaine, Hébécrevon 50180 THEREVAL, pour un montant d'1 euros.

Autorise Mr le Maire ou ses adjoints s'y substituant à signer tout acte et documents afférents à ce dossier.

## **D20230110-06**

- Mme GOULET, en date du 22 septembre 2022 pour une levée d'option d'achat de l'épicerie d' 1 euro.

Le prix d'acquisition de l'immeuble est fixé aux conditions particulières ; Le crédit preneur devra prendre à sa charge tous les frais, droits et honoraires afférents à cette mutation, de même que tous les impôts, taxes foncières de la totalité de l'année en cours, et les incidences fiscales de la réintégration.

A titre d'information, la taxe foncière 2022 s'est élevée à la somme de 1 110 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la levée d'option d'achat du crédit-bail de Mme ANNIBALINI pour le commerce situé 10 place de la Fontaine, Hébécrevon 50180 THEREVAL, pour un montant d'1 euros.

Autorise Mr le Maire ou ses adjoints s'y substituant à signer tout acte et documents afférents à ce dossier.

### **8°) Recensement de la population 2023**

Mr le Maire rappelle aux élus que le recensement de la population sur la commune de Thereval sera effectué du 19 janvier au 18 février 2023.

### **9°) Activité – Gaz – GRDF**

Dans une période où les enjeux énergétiques et écologiques sont au cœur des préoccupations, il apparaît important d'informer les élus sur la place qu'occupe le réseau de distribution de gaz et comment il devient un vecteur incontournable de la transition énergétique pour acheminer et distribuer un gaz de plus en plus vert, local et renouvelable.

Mr le Maire rend compte de l'activité GRDF pour l'année 2021 sur le bourg d'Hébécrevon.

-70 branchements

5 642 m de longueur des canalisations

20 K€ de recettes d'acheminement et hors acheminement.

228 K€ valeur nette réévaluée du patrimoine

6 421 € d'investissement sur la concession.

### **10°) Convention avec l'association « Chats d'Hébéc »**

#### **D20230110-07**

La commune de Thèreval confie à l'Association « les chats d'hébéc » la mission de capture des chats errants de la commune ceci en vue de leurs stérilisations/castrations et identifications selon la réglementation fixant les règles sanitaires et de protection animale.

La commune de Thèreval a signé une convention avec l'Association 30 millions d'Amis pour une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages pour l'année 2023 et pour un nombre de 20 individus. Ceux sont identifiés au nom de cette association et remis dans leurs lieux de captage.

Concernant les chats sociables ou adoptables, l'Association « les chats d'Hébéc » s'engage à gérer cette population, leur apporter un état sanitaire satisfaisant, à les identifier au nom de leur association. Ils sont sous leur responsabilité.

Afin d'aider l'Association, la commune s'engage à financer les frais à hauteur de 40 euros par chat avec un maximum de 30 chats pour 2023.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la convention et chargent Mr le Maire de la signer.

**11°) Tableau du Personnel**  
**D20230110-08**

Lors de la séance du 5 juillet 2022, le conseil municipal avait procédé à la création de postes pour satisfaire à la réorganisation du temps de travail et des avancements de grades de certains agents. Il convient maintenant de supprimer les postes suivants :

Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie
01/07/2008	Agent des services techniques	19h	Tech	C
12/01/2021	Agent des services techniques	35h	Tech	C
01/01/2017	Secrétaire de mairie	35h	Adm	A
07/07/1998	Secrétaire de mairie	35h	Adm	B
01/09/2018	Agent du Patrimoine	23h30	Cult	C
01/09/2018	Agent d'animation	4h30	Anim	C
01/09/2017	Agent de maîtrise	30h	Tech	C
31/12/2015	Agent des services techniques	26h	Tech	C
16/10/2017	Agent des services techniques	21h	Tech	C
16/10/2017	Agent des services techniques	23h00	Tech	C
31/12/2015	Agent des services techniques	35h	Tech	C
01/09/2004	Responsable médiathèque	10h	Cult	C
01/01/2012	Responsable garderie périscolaire	16.55h	Anim	C
08/09/2014	Cantinier	30h	Tech	C
	Secrétaire de mairie	30h	Adm	C
	Médiathèque	5h	Cult	C

**D20230110-09**

Tableau des emplois permanents :

Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie
09/06/2020	Rédacteur principal 1 <sup>er</sup> classe	35h	Adm	B
11/09/2018	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> classe principal	35h	Adm	C
05/07/2022	Adjoint administratif	35h	Adm	C
08/10/2019	Technicien	35h	Tech	B
07/06/2022	Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	35h	Tech	B
7/06/2022	Agent maîtrise principal	35h	Tech	C
12/01/2021	Adjoint technique	35h	Tech	C
01/07/1990	Agent des services techniques	35h	Tech	C
15/06/1994	Adjoint technique territorial	35h	Tech	C
05/07/2022	ATSEM principal 1 <sup>er</sup> classe	32h00	Sociale	C
01/09/1993	Atsem	30 h	Tech	C
01/09/2018	Atsem	28 h	Tech	C
08/02/2022	Responsable médiathèque	23h	Cult	C
05/07/2022	Agent d'animation	19h30	Tech	C
08/06/2021	Agent des services techniques	30h	Tech	C
29/03/2022	Adjoint technique territorial	25h	Tech	C
08/12/2020	Adjoint technique territorial	35h	Tech	C
05/07/2022	Adjoint technique territorial	27h	Tech	C
08/06/2021	Agent des services techniques	7h	Tech	C
08/06/2021	Adjoint technique territorial	20h40	Tech	C
08/06/2021	Agent des services techniques	14h20	Tech	C
04/11/2019	Agent des services techniques	10h00		

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la suppression des postes proposés et approuvent le tableau des emplois permanents.

### **12°) Demande de subventions 2023.**

#### Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Par circulaire du 7 décembre 2022, les services de la préfecture invitent les communes à procéder au dépôt des demandes de subvention dans le cadre de la DETR sur la plateforme avant le 31 janvier 2023.

Mr le Maire propose de déposer 4 dossiers :

#### **D20230110-10**

Cimetière parc

Dépenses estimées : 349 883 €HT

DETR : 139 952 (40%)

Commune : 209 930 €

#### **D20230110-11**

- WC publics

Dépenses estimées : 47 535€ HT

DETR : 9 507€ (20%)

Commune : 38 028 €

#### **D20230110-12**

- Végétalisations des 2 cours d'écoles

Dépenses estimées : 139 014 €HT

DETR : 41 704 € (30%)

Commune : 97 310 €

## D20230110-13

-Préau LCE

Dépenses estimées : 37 699 € HT

DETR : 11 309 (30%)

Commune : 26 390 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Adopte les opérations proposées et les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ces opérations.

## D20230110-15

### AMENDES DE POLICE

Par circulaire reçue le du 7 novembre 2022, les services du département nous informent qu'ils sont chargés de répartir la somme allouée chaque année par le ministère de l'Intérieur au titre de la dotation du produit des amendes de police pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Mr le Maire propose de déposer 1 dossier concernant la sécurité dans le Bourg Thereval au niveau de l'école

Ces travaux permettront d'assurer la sécurité des piétons à proximité des écoles, à l'aménagement de parkings pour améliorer la sécurité sur les voies adjacentes, aménager des points dits singuliers et mettre en place une signalétique pour marquer une zone de 20 km/h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

### 13°) Informations :

Distribution des bulletins municipaux par les élus

Apéritif dinatoire du personnel le mardi 17 janvier 2023 à 19 heures

Dégradation de voiries :

Lors de la distribution des calendriers, Laëtitia MAZIER et Marie BOUSSARD ont constaté des dégradations de voiries

- Communière
- La planquette
- Chemin de la Juganniere

Fin de séance 22H15

Le maire, Gilles QUINQUENEL		La secrétaire de séance, Séverine LEPINGARD	
--------------------------------	--	--	--